Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 4 mai 2021.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de Émilie Martin-Ouellet, A.G. formulée pour le compte de Murray Gould concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire agricole, au 755, rang de la Montagne dérogeant à l'article 4.1.10 du règlement de zonage 612-2018 en étant implanté dans l'espace compris entre le prolongement imaginaire de la façade principale de l'habitation et la rue.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou sur place en déposant ses commentaires dans la boite de courrier située devant l'hôtel-de-ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 20e jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général